



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14375</b>	<b>De Mme Emmanuelle Anthoine ( Les Républicains - Drôme )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > Suites à donner au rapport du CGAAER sur la filière nucicole	<b>Analyse</b> > Suites à donner au rapport du CGAAER sur la filière nucicole.
Question publiée au JO le : <b>23/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les suites à donner au rapport du CGAAER sur la filière nucicole. En novembre 2023, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a publié un rapport sur l'accompagnement de la structuration de la filière noix (n° 23072). Ce rapport était particulièrement attendu par la filière nucicole. Il dresse un constat lucide de la situation et propose plusieurs axes d'amélioration. Il prône ainsi l'élaboration d'une « organisation nationale de producteurs capable de les représenter au niveau national puis une organisation équivalente à une « interprofession » capable de générer un budget conséquent » qui pourrait se faire sous la forme d'une association d'organisations de producteurs nationale (AOPn). Il rejoint en cela le souhait de la filière de soutenir la structuration de la filière noix autour de l'AOPn *Dynamic Noix*. Il insiste en particulier sur le fait que la réussite de la filière dépend d'un « appui de la puissance publique sur la mise en place de cette nouvelle organisation ». Ce rapport propose également l'élaboration d'une « stratégie commerciale collective visant à segmenter le marché : marque « noix de France », appellations d'origine protégées, agriculture biologique ». Le rapport du CGAAER suggère ensuite de mobiliser des « moyens nationaux dédiés à la communication générique sur la noix et ses vertus pour développer la consommation sur le marché domestique ». Le lancement d'une campagne de promotion publicitaire en faveur de la consommation de noix était également une demande de la filière. Le rapport précité recommande ensuite de mener des actions de recherche-développement en général et dans deux domaines en particulier : la recherche et l'obtention variétale et la transformation industrielle de la coque en cerneaux. Près d'une année s'est écoulée depuis les premières alertes qui ont toutes été validées par ce rapport. Mais alors que la situation de la filière nucicole demeure tout aussi précaire, la mise en œuvre des actions, qui permettraient de la soutenir, a été retardée d'autant. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend donner rapidement des suites à ce rapport pour répondre aux besoins impératifs de la filière nucicole afin de lui permettre de sortir de la situation de crise dans laquelle elle se trouve.